



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire

Mme Béatrice LAURENT-BARDON (arrivée à 20h08)- M. Jean-Pierre GIRAUDON –
M. Laurent GOYO – Mme Christelle MICHEL-DELEAGE –
Mme Françoise DUMOND – M. Cyril FAURE, adjoints,

Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD - M. Pierre ETEOCLE -
M. Gilles LAURANSON — M. Laurent CAPPY –
M. Luc JAMON — Mme Christine PETIOT –
Mme Sandrine CHAUSSINAND – M. Vincent DECROIX —
Mme Sonia BENVENUTO-DECHAUX – Mme Marie-Claire THEILLIERE (arrivée à 20h13) —
M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD – Mme Annie MANGIARACINA —
M. Robert VALOUR — M. Yvan CHALAMET –
M. Franck RONZE – , conseillers municipaux,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS (6) :

(Mme Béatrice LAURENT-BARDON étant arrivée à 20h08, qui avait donné pouvoir à M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD, pour la durée de son absence)
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à M. Luc JAMON
M. Florian CHAPUIS qui avait donné pouvoir à M. Jean-Paul LYONNET
Mme Fabienne BONNEVIALLE, qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine CHAUSSINAND
M. Calogero GIUNTA, qui avait donné pouvoir à M. Robert VALOUR
Mme Valérie MASSON-COLOMBET, qui avait donné pouvoir à Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD, qui avait donné pouvoir à Yvan CHALAMET

ÉTAIT ABSENTE (1) :

Mme Claire MACIEL

Direction Générale des Services et secrétariat : Mme Catherine COSTECHAREYRE, Mme J.VACHER et
Mme N.CHAABANE

Public : 6

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal, le compte-rendu de la séance du 5 juillet dernier.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises depuis le 5 juillet 2019. Aucune remarque n'est formulée à cet égard. L'état des décisions est adopté à l'unanimité sur 27 votants, Mme Claire MACIEL étant absente et Mme Marie-Claire THEILLERE étant arrivée à 20h13.

Puis, il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour dont les rapports ont été transmis à chaque conseiller municipal à l'appui de sa convocation à la présente réunion.

<p>1. Lancement d'une procédure de modification simplifiée (n° 4) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONISTROL sur LOIRE en vue de la mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de la Place Néron, de la Place du Prévescal et de la Place Maréchal Noël de Jourda de Vaux – Détermination des modalités de mise à disposition du public</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité, sur 28 votants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte, en application des articles L 153-36, L 153-41, L 153-45 du Code de l'urbanisme, la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) afin d'intégrer dans ce document d'urbanisme, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de la Place Néron, de la Place du Prévescal et de la Place Maréchal Noël de Jourda de Vaux à MONISTROL sur LOIRE et se situant notamment au niveau du tènement occupé par le lycée d'enseignement professionnel sis 1 place Néron ; - donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager la procédure considérée et établir le projet de modification simplifiée du PLU dont il s'agit qui sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme, préalablement à sa mise à disposition auprès du public ; - approuve les modalités de la mise à disposition du public du projet considéré telles qu'elles ont été présentées ci-avant, en application de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre les mesures ainsi déterminées et notamment pour fixer, en temps opportun, la période de mise à disposition du public, du projet évoqué ; - Plus généralement, habilite Monsieur le Maire, à entreprendre toute démarche, à prendre toute décision et à signer tout document utile à l'exécution des présentes dispositions ; - dire que les dépenses susceptibles de découler de la présente délibération, seront supportées par le budget communal. - stipule que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et qu'elle sera en outre consultable en mairie de MONISTROL sur LOIRE ainsi que sur le site internet de la commune. Elle sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.
--	---

<p>2. Vente du lot n° 5 du lotissement communal de 5 lots situé sur l'îlot A du site « les Hauts de Bilhard », au lieu-dit « le Garay de la Croix » à MONISTROL sur LOIRE</p>	<p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sur 28 votants, la vente, par la commune de MONISTROL sur LOIRE à Monsieur Xavier PERNIN-CAPET et Madame Amandine HIRONDEAU, du lot 5, situé sur l'îlot A du site les Hauts de Bilhard, au lieu-dit « le Garay de la Croix » à MONISTROL sur LOIRE, cadastré CE n° 1299 de 563 m².</p> <p>La passation de la promesse de vente doit intervenir avant le 31 décembre 2019 et l'acte de vente doit être régularisé avant le 30 juin 2020.</p> <p>Cette vente est consentie sur la base d'un prix de vente de 100 € le m² (taxe sur la valeur ajoutée comprise)</p> <p>La surface de plancher maximale pouvant être construite sur le lot 5 de l'îlot A du site « les Hauts de Bilhard » est de 250 m², telle que celle-ci est indiquée sur le certificat délivré le 27 juin 2018, en application de l'article 2 de l'arrêté municipal du 18 septembre 2017 portant permis d'aménager un lotissement de 4 îlots sur le site « les Hauts de Bilhard ».</p> <p>Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité sur 28 votants, Monsieur le Maire, à intervenir et à signer l'acte notarié correspondant, dont la rédaction sera confiée à Maître Gaëtan POYET, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Laurence ZILIC-BALAY, Sophie SABOT-BARCET, Julien AZZOLA, Gaëtan POYET » - ZA les Terrasses du Mazel – Boulevard François MITTERRAND - 43120 MONISTROL sur LOIRE, intervenant pour le compte de la commune et par Maître Philippe FAURE, notaire associé de l'office notarial « FOURNEL – FAURE – CHAZOTTES-LECONTE – TEYSSIER » - 41 rue des Aciéries – BP 10109 – 42003 SAINT ETIENNE, intervenant pour le compte des acquéreurs.</p>
<p>3. Elargissement de la « Route de Chaponas » au droit des propriétés GUERREIRO Hervé, JANUEL Lionel et Véronique, BUISSON Clément et OLLAGNIER Maude – Acquisition de la parcelle cadastrée CK n° 310 de 121 m² à Hervé GUERREIRO</p>	<p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sur 28 votants, l'acquisition par la commune, de la parcelle cadastrée CK n°310 de 121 m² à M. Hervé GUERREIRO demeurant Chaponas à MONISTROL-SUR-LOIRE au prix de 60 €/m² net vendeur (soit 7 260 € net vendeur) et de la réalisation d'un nouveau mur de clôture.</p> <p>Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur 28 votants, autorise, Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique en découlant, dont la rédaction serait confiée à l'office notarial des bords de Loire – Maison du droit et de l'immobilier – 15 bd François Mitterrand – les Terrasses du Mazel à MONISTROL sur LOIRE, dont les frais seraient supportés par la commune.</p>

<p>4. Elargissement de la « Route de Chaponas » au droit des propriétés GUERREIRO Hervé, JANUEL Lionel et Véronique, BUISSON Clément et OLLAGNIER Maude – Acquisition de la parcelle cadastrée CK n° 366-367p de 51 m² à M. et Mme Lionel et Véronique JANUEL</p>	<p>L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, sur 28 votants, l'acquisition par la commune, de la parcelle provisoirement cadastrées CK n°366-367p (DA en cours de numérotation) de 51 m² à M. et Mme Lionel et Véronique JANUEL demeurant Chaponas à MONISTROL-SUR-LOIRE au prix de 60 €/m² net vendeur (soit 3 060 € net vendeur) et de la réalisation d'un nouveau mur de clôture.</p> <p>Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur 28 votants, autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique en découlant, dont la rédaction serait confiée à l'office notarial des bords de Loire – Maison du droit et de l'immobilier – 15 bd François Mitterrand – les Terrasses du Mazel à MONISTROL sur LOIRE, dont les frais seraient supportés par la commune,</p>
<p>5. Elargissement de la « Route de Chaponas » au droit des propriétés GUERREIRO Hervé, JANUEL Lionel et Véronique, BUISSON Clément et OLLAGNIER Maude – Acquisition de la parcelle cadastrée CK n° 83p de 61 m² à M. Clément BUISSON et Mme Maude OLLAGNIER</p>	<p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sur 28 votants, l'acquisition par la commune, de la parcelle cadastrée CK n°83p (DA en cours de numérotation) de 61 m² à M. Clément BUISSON et Mme Maude OLLAGNIER, demeurant Chaponas à MONISTROL-SUR-LOIRE, au prix de 60 €/m² net vendeur (soit 3 660 € net vendeur) et de la réalisation d'un nouveau mur de clôture.</p> <p>Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur 28 votants, autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique en découlant, dont la rédaction serait confiée à l'office notarial des bords de Loire – Maison du droit et de l'immobilier – 15 bd François Mitterrand – les Terrasses du Mazel à MONISTROL sur LOIRE, dont les frais seraient supportés par la commune</p>
<p>6. Vente de la parcelle communale cadastrée K n°52 sise « Cantalay » d'une contenance de 2 970 m² aux consorts BAYON</p>	<p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sur 28 votants, la vente par la commune, de la parcelle cadastrée K n°52 de 2 970 m² aux consorts BAYON : Mme Simone BAYON, Pascale BAYON et Annie RAFFIN-PELOZ née BAYON, au prix de 891 € net vendeur.</p> <p>Le conseil municipal autorise à l'unanimité, sur 28 votants, Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique en découlant, dont la rédaction serait confiée à l'office notarial des bords de Loire – Maison du droit et de l'immobilier – 15 bd François Mitterrand – les Terrasses du Mazel à MONISTROL sur LOIRE, dont les frais seraient supportés par les consorts BAYON</p>
<p>7. *Désaffectation d'une portion de chemin rural, située lieudit « GAMPALOU» en vue de sa cession par la commune de MONISTROL sur</p>	<p>Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, sur 28 votants :</p> <p>- le principe de mise à l'enquête publique, en application des articles L. 161-10 et R.161-25 à R161.27 du code rural, préalablement :</p> <p>*à la désaffectation d'une portion de chemin rural, située à « GAMPALOU », sur la commune de Monistrol-sur-Loire, d'une surface approximative de 66 m² environ, située entre les parcelles cadastrée AW n°37 et AW n°36, se prorogeant jusqu' à l'extrémité du lieudit VACHERES, telle que celle-ci figure sur le dossier qui a été soumis à enquête publique du</p>

<p>LOIRE, au profit du S.Y.M.P.T.T.O.M</p> <p>*Affectation d'une portion de chemin rural, située lieudit « GAMPALOU », par le S.Y.M.P.T.T.O.M en vue de sa cession au profit de la commune de MONISTROL sur LOIRE.</p> <p>*Autorisation de procédure de mise à l'enquête publique en vertu des articles L161-10 et R 161-25 à R 161-27 du code rural</p>	<p>lundi 21 octobre 2019 au mardi 05 novembre 2019 inclus ;</p> <p>*à l'affectation, d'une portion de chemin rural, située dans les mêmes lieux, sur la commune de MONISTROL sur LOIRE, d'une surface approximative de 1613 m2 environ, contournant les parcelles AW n°37, AW n°38, AW n°228, autour du site de « GAMPALOU », telle que celle-ci figure sur le dossier qui a été soumis à enquête publique du lundi 21 octobre 2019 au mardi 05 novembre 2019 inclus ;</p> <p>Le conseil municipal stipule, à l'unanimité, sur 28 votants, que les modalités de la vente de l'assiette de voirie désaffectée et d'acquisition de l'assiette de voirie affectée, conformément à la réglementation en vigueur, donneront lieu à une nouvelle délibération de l'assemblée et autorise M. Jean-Pierre GIRAUDON, adjoint à l'urbanisme, à signer les deux actes administratifs correspondants, dont la rédaction sera confiée au cabinet DUSSAUD-PAGNON (Pôle Aménagement, Urbanisme et Foncier, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), sis 21 rue des Mouettes, 42 210 MONTROND les BAINS.</p> <p>L'assemblée délibérante précise, à l'unanimité, sur 28 votants, que les frais des différentes opérations liées à cette désaffectation et affectation simultanée de ces deux portions de terrain (géomètre, notaire, frais de commissaire enquêteur, publicité légale...etc sans que cette liste ne soit exhaustive), seront supportés par la commune, et donne à M. Jean-Pierre GIRAUDON, plus généralement, tous pouvoirs pour entreprendre toute démarche, pour prendre toute décision et pour signer tout document utile à l'exécution des présentes dispositions et notamment prescrire par arrêté cette enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur et notamment, au décret n°76.921 en date du 8 octobre 1976.</p>
<p>8. Renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité à compter du 1er janvier 2020 Résultat de l'appel d'offres ouvert Choix des prestataires Autorisation de signer les marchés correspondants</p>	<p>Le conseil municipal approuve à l'unanimité, sur 28 votants, le choix de la commission d'appel d'offres pour l'ensemble des 7 lots déclarés fructueux et nécessaires à la couverture en matière d'assurances de la commune de Monistrol/Loire.</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, sur 28 votants, retient les offres émises par les cabinets d'assurances et groupements suite au marché à procédure d'appel d'offres ouvert et autorise, Monsieur le Maire, à signer les marchés correspondants, choisis par la commission d'appel d'offres.</p>
<p>9. Etude d'opportunité de création d'un demi-échangeur pour une entrée sur la RN88 secteur de Bellevue.</p> <p>1ère phase : étude de circulation sur la</p>	<p>Par une délibération du 21 septembre 2018, le conseil municipal avait accepté le principe de réaliser une étude de circulation, en première phase de l'étude d'opportunité en vue de créer un demi-échangeur sur la RN88 à Monistrol-sur-Loire pour compléter le demi-diffuseur Nord existant vers/depuis St Etienne.</p> <p>L'objectif de cette étude était de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les trafics actuels

<p>commune de Monistrol sur Loire avec un zoom sur l'impact de la création d'un demi-échangeur pour une entrée sur la RN88 en direction du Puy-en-Velay et une sortie le Puy-Monistrol.</p> <p>Présentation du rapport du bureau d'études au conseil municipal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les origines-destinations des véhicules ainsi que les motifs de déplacements • Analyser les trajets des cars scolaires • Proposer des aménagements ou solutions afin de diminuer la circulation en centre-ville • Déterminer le potentiel maximal d'attractivité du trafic par le nouveau demi-diffuseur sur la RN88 <p>L'étude de circulation, réalisée par TransMobilités, un bureau d'études spécialisé en ingénierie du trafic et des déplacements, a modélisé le trafic en imaginant plusieurs aménagements viaires afin de remédier aux encombrements de trafic.</p> <p>Le conseil municipal prend acte de cette étude finale et autorise à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.</p>
<p>10. Construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisports</p> <p>Passation d'un avenant n°1, mission de maîtrise d'œuvre.</p>	<p>Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, sur 28 votants, Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre visant à définir la nature et le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre ainsi que la ventilation entre les différents membres de l'équipe et d'une manière plus générale, à engager toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.</p>
<p>11. Requalification du site de l'ancienne usine Limouzin – aménagement des abords</p> <p>Passation d'un avenant n°1 au marché de travaux d'EUROVIA-DALA</p>	<p>Par une délibération rendue le 13 octobre 2017, le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA-DALA pour le chantier de requalification du site de l'ancienne usine Limouzin, aménagements des abords, pour un montant de 538 895.66 € HT.</p> <p>Des ajustements et des réductions quantitatives par rapport aux travaux initialement prévues ont été obtenus par les services techniques communaux.</p> <p>Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, sur 28 votants, Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 au marché permettant de réduire le montant initial de -5,09%, ce qui correspond à une économie de 511 477.26€ et à accomplir toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document indispensable à la concrétisation de cette affaire.</p>
<p>12. Demande de subvention relative à l'appel à projet de la Région sur le poste de Médiateur cinéma</p>	<p>Un poste de médiateur a été ouvert au cinéma municipal la Capitelle de Monistrol sur depuis mai 2017.</p> <p>La Région aide la commune de MONISTROL sur LOIRE depuis 2 ans à développer le poste de médiatrice en évoluant sur un temps plein. Les animations se sont multipliées envers le jeune public et un projet aujourd'hui concret a vu le jour envers les jeunes de 13 à 25 ans.</p> <p>Le soutien versé dans le cadre de cet appel à projet est fixé à hauteur de 75% maximum du coût du projet, dans la limite d'une aide de 25 000€ par an.</p>

	<p>Selon le règlement de la Région, les salaires du poste de médiateur devront représenter au minimum 80% de la subvention demandée et 20% attribués aux animations.</p> <p>Au regard de ces éléments, le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire, à l'unanimité, sur 28 votants, à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre.</p>
<p>13. Modification du tableau des effectifs du personnel communal</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité, sur 28 votants, autorise la modification du tableau des effectifs du personnel communal, conformément aux mentions présentées à l'assemblée en séance et donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs et plus généralement, l'habilité à prendre toute décision et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.</p>
<p>14. Présentation du rapport d'activités de l'année 2018 du SYMPTTOM (Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de MONISTROL sur LOIRE)</p>	<p>Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 du SYMPTTOM (Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de MONISTROL sur LOIRE) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sur son territoire.</p>
<p>15. Présentation du rapport d'exploitation 2018 du SYMPAE (Syndicat mixte de production et d'adduction d'eau) relatif à la production d'eau potable.</p>	<p>L'assemblée délibérante prend acte du rapport d'exploitation 2018 établi par le SYMPAE pour le service de production d'eau potable.</p>
<p>16. Motion relative au transfert des routes nationales aux départements</p>	<p>Le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, sur 28 votants, au transfert de la RN 88 au département au motif que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En Haute-Loire, la RN88 assurant la liaison entre Lyon et Toulouse par le Sud du Massif Central doit continuer à être gérée par l'Etat, selon une approche d'itinéraire et l'Etat doit achever son aménagement, conformément à cette vocation nationale, comme il doit continuer à assurer une exploitation d'axes sur l'ensemble de l'itinéraire ; - En matière d'exploitation, le niveau de service adapté au trafic de transit est bien supérieur à celui appliqué aux routes départementales ; l'organisation spécifique qui en découle n'est pas comparable à l'organisation en vigueur sur les routes départementales, si bien que la mutualisation entre réseaux serait très limitée. Aucune économie liée à la mutualisation ne peut être attendue.

M. le Maire laisse la parole au public. Une personne soulève le problème des cambriolages sur Monistrol sur Loire et la présence effective de la vidéosurveillance sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire lui répond que la commune a déjà procédé à la mise en place de quatorze nouvelles caméras de vidéo-surveillance pour tenter de remédier à ce problème.

Le problème d'adressage et de numérotation des voies est également évoqué. Monsieur le Maire et M. Jean-Pierre GIRAUDON rappellent qu'un travail sur l'adressage est en cours mais que cela prend du temps car il y a plusieurs intervenants.

La séance est levée à 22h30.

Dressé à MONISTROL sur LOIRE,
Le 27 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Paul LYONNET.